

Bolinche : Le Face à la mer restera un mois à quai



Le Face à la mer restera un mois à quai. La décision des affaires maritimes est tombée. Le bolincheur Le Face à la mer devra rester à quai un mois à compter du 1er mai. Photo Cathy Tymen

C'est par lui que le conflit entre bolincheurs et ligneurs était arrivé. Le Face à la mer devra rester à quai un mois. C'est trop, pour son équipage. Pas sûr que les ligneurs partagent l'analyse.

Le courrier de l'administration a été posté hier. Mais les marins du Face à la Mer, bolincheur immatriculé au Guilvinec, avaient déjà été informés de son contenu par un coup de fil de l'administrateur des Affaires Maritimes du Guilvinec, Xavier Prud'hon. À l'origine de la capture illégale de 2,6t de dorade rose en baie de Douarnenez, fin février, et du conflit qui s'en est suivi entre ligneurs et bolincheurs, le Face à la mer s'est vu infliger une suspension d'un mois, à compter du 1er mai. Une sanction assortie d'un sursis. À en croire le patron du Face à la mer, Dominique Le Loupp-Caradec, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Soutenu par son équipage, il estime avoir assez payé depuis l'infraction. «Ce n'est pas nous qui avons commis la faute. Le responsable, licencié depuis, a écopé d'une amende de 10.500€». Il devra en outre, de même que son second au moment de la capture illégale, répondre de ses agissements devant la justice. «L'armement s'est aussi vu infliger une somme de 35.000 € par l'OPOB (*), poursuit Dominique Le Loupp-Caradec. De quel droit, s'insurge-t-il, une autorité peut immobiliser une entreprise. Qui peut vivre sans un mois de salaire? Sans compter qu'il arrive que l'on parte en mer sans rien ramener». Convaincu que «les ligneurs font pression», l'équipage du bolincheur condamne «ce jugement sans procès». «Nous avons reçu des menaces de mort par Internet, le bateau a été taggué, le matériel de pêche endommagé. Ça suffit. Qu'on nous laisse travailler. Sinon on déballe tout. On déballe tout le trafic dans la pêche», s'emporte un matelot.

Pas une surprise

Reste que cette suspension de licence est tout sauf une surprise. Lors d'une réunion à Rennes le 24 mars dernier, le comité régional des pêches avait réclamé une peine «exemplaire». Le président André Le Berre avait proposé «un mois, trois mois ou plus de trois mois» de suspension aux Affaires maritimes, seule autorité habilitée à prendre une sanction administrative. Les ligneurs, le 9 avril, avaient jugé cette proposition d'un mois «ridicule» et avaient symboliquement rendu leurs licences, en guise de protestation, du Guilvinec à Douarnenez. Les Affaires maritimes ont pourtant opté pour la peine la plus clémente. Une sanction qui privera en tout cas le Face à la mer du début de la campagne à la sardine, dont l'ouverture est prévue le 15 mai.

(*) Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne.